



TOURNAI

**SOCIETE ROYALE DES OFFICIERS RETRAITES
HAINAUT – Cercle de TOURNAI / MONS**

Le 20 novembre 2023

Cher membre de la SROR de Mons et Tournai,

Tout d'abord, nous voudrions attirer une nouvelle fois votre attention sur une **modification importante** quant à la perception annuelle des cotisations à la SROR. **En effet, ce sont les différents Cercles qui ont été chargés de les récolter. De plus, à partir de 2021, tous les membres sont affectés à un « Cercle ».** Les cercles effectuent ensuite un versement global accompagné de la liste des membres « en ordre de cotisation ».

D'autre part, et ce à partir de 2023, la SROR a mis en œuvre une **COTISATION UNIQUE** annuelle de 22€ **pour TOUS**. Celle-ci a été maintenue pour 2024.

Les cercles ont la faculté de majorer ces montants pour leur permettent de couvrir leurs propres frais.

La SROR – Cercle de Tournai/Mons a pris la décision de garder pour 2024 (sans augmentation depuis 2015) la cotisation minimale, à savoir :

22€ pour toutes les catégories

Vous pouvez majorer vos cotisations par un don en faveur du fond social mais à mentionner sur le bulletin de virement « en communication libre ». Ces versements seront bien entendu reversés intégralement à la SROR en spécifiant le montant et la destination du don.

MODALITES PRATIQUES des cotisations 2024

A verser si possible avant 22 décembre 2023

Données du compte bancaire :

BE70 1715 1009 6625 (BIC : CPHBBE 75)

Ouvert auprès de la « banque CPH, agence de TOURNAI »

Sous la dénomination :

SROR – TOURNAI/MONS, Cercle des Officiers Retraités

Caserne Général Baron Ruquoy, 42, Rue de la Citadelle, 7500 TOURNAI

Indiquez les mentions suivantes : « NOM & PRENON – cotisation SROR 2024 » et mention éventuelle du don complémentaire.

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les plus amicaux et les plus dévoués.

A. Eviolitte

Secrétaire

Tf : 064/449730

SROR- Cercle de Tournai/Mons